

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/518-du-sang-dans-l-herbe.html>

Castel-Viandes 2007-2009

Du sang dans l'herbe

- Thèmes généraux - Environnement -

Date de mise en ligne : dimanche 7 janvier 2007

Journal La Mée Châteaubriant

Ecrit le 28 décembre 2006

Que s'est-il passé à Châteaubriant dans les champs des Briotais ? Qui a déversé d'importantes quantités de sang, apparemment destiné à être enfoui ? Vraisemblablement on ne le saura pas. Mais il est intéressant de consulter l'arrêté préfectoral du 8 décembre, affiché en mairie le 11 décembre, pour une durée d'un mois.

L'arrêté du Préfet dit qu'un constat a été « réalisé le 1er décembre 2006 par deux inspecteurs des installations classées des services vétérinaires de Loire-Atlantique, alertés par la Brigade de Recherche de la Gendarmerie de Châteaubriant ».

Pour le Préfet, « l'épandage du sang issu de l'abattage de bovins sur les prairies, est susceptible d'entraîner des risques sanitaires pour les animaux qui pourraient pâturer sur ces prairies ainsi que pour la population des lotissements voisins ».

Mise en demeure

C'est pourquoi, toujours selon cet arrêté : « la SA VIOL est mise en demeure :

â€“ . de cesser sans délai les épandages de sang et de tout autre type de déchet d'origine organique sur les terres agricoles, à l'exclusion des matières stercoaires pour lesquelles un plan d'épandage figure sur l'arrêté préfectoral » [du 3 mai 2005, modifié le 7 décembre 2005]

â€“ . de transmettre à l'inspection des installations classées tous les bordereaux d'accompagnement du sang à destination des sociétés agréées qui doivent le prendre en charge (notamment Saria Industries et Vapran)

â€“ . dès que les conditions atmosphériques le permettront, de procéder à l'épandage de chaux vive et au retournement des prairies concernées par l'épandage du sang. L'inspection des installations classées devra être informée de la réalisation de ces opérations.

Dans l'attente de la réalisation de l'assainissement de ces prairies, le pâturage des animaux sera interdit ».

Interrogée par Ouest-France, Mme Viol-Levesque affirme que l'abattoir Castel-Viandes n'est en rien responsable de cet épandage et que l'arrêté préfectoral est une précaution inutile.

La société Castel-Viandes a deux mois pour faire un recours au Tribunal Administratif à compter du jour de la notification de l'arrêté. Le délai est de 4 ans pour les tiers.

Ecrit le 1er juillet 2009

Viol à Puceul

Selon La Lettre de l'API 25/06/2009 :

Castel-Viandes, enseigne de l'entreprise Viol frères, a repris Trace&Go à Puceul : créée en 2004, cette société est spécialisée dans la logistique du froid pour les produits alimentaires. « L'opportunité s'est présentée alors que nous avions besoin de surfaces supplémentaires de stockage, précise Véronique Viol, présidente de l'abattoir familial (280 salariés) de Châteaubriant. Et avec ce site bien positionné et moderne, nous ajoutons une corde à notre arc. »

Castel-Viandes devrait en particulier tirer profit du laboratoire et de la cuisine pour aller davantage vers les produits élaborés alors que l'activité d'abattage, reflet de la consommation, tend à reculer.

Méthanisation à Issé

TERRENA, premier groupe coopératif français, et SARIA, filiale du groupe allemand Rethmann, sont les promoteurs d'un projet de méthanisation baptisé VALDIS qui va produire de l'énergie et des fertilisants à partir de 58 000 tonnes de biomasse.

L'unité de méthanisation sera construite sur le site de la Grand'Lande à Issé, à proximité de l'actuelle usine SARIA. Il produira :

- â€ De l'électricité pour le réseau (12 000 MWatts par an, équivalent de la consommation de 1 500 foyers),
- â€ De la chaleur pour l'industrie (12 000 MWatts par an),
- â€ Des fertilisants pour l'agriculture (220 000 unités d'azote permettant de fertiliser 2000 ha de cultures).

Deux partenaires ont rejoint la démarche :

- â€ Verdesis (filiale EDF Energies Nouvelles) pour la production électrique,
- â€ **Castel-Viandes**, société d'abattage, de découpe et de transformation des viandes à Châteaubriant.

Castel-Viandes dans le Canard Enchaîné



Un article du Canard Enchaîné

Note du 12 novembre 2014 :

Omerta sur la viande

par Pierre Hinard

Éleveur, fils d'éleveurs, ingénieur agronome et ancien créateur de marchés bio à Paris, Pierre Hinard entre il y a dix ans dans une importante société d'abattage et de découpe de Loire-Atlantique qui sert tout le gratin de l'agroalimentaire, de McDonald's à Flunch, d'Auchan à William Saurin. Un parcours exceptionnel et très spécialisé, des vertes prairies normandes aux steaks hachés en barquettes, via le monde secret des abattoirs. Pierre Hinard, qui a longtemps voulu croire que la qualité et l'excellence pouvaient trouver leur chemin jusqu'aux rayons des supermarchés, découvre les dessous pas très propres des « usines à viande » : des asticots dans la viande hachée, des pièces congelées, décon-gelées, recongelées, des analyses faus-sées, des dates truquées, du sang déversé dans les champs. Face à ces manquements, les services vétérinaires sont absents ou corrompus et les pouvoirs publics pour le moins... distraits. En bout de chaîne, des consommateurs lésés, méprisés ou malades. Quand il lance l'alerte, Pierre Hinard est licencié et, cinq ans plus tard, rien n'a changé. Il décide aujourd'hui de raconter de l'intérieur les dérives d'un système qui méprise paysans et consommateurs. Il révèle tout le circuit de l'empoisonnement ordinaire. Quelles conséquences pour nous, consommateurs ? Quelles sont les alternatives ?

(Ed. Grasset, 17 Euros).

[L'article de Libération](#)

[L'article de sudinfo.be](#)